

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS1608

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, après le mot :

« généraux »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.